

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE



Prescription : 21/07/2022

Arrêt : 23/07/2025

7. Annexes Sanitaires

- Réseau d'eau potable / Notice et plan
- Réseau et Zonage d'assainissement / Notice et plan
- Élimination des déchets / Notice

BEAUR

Urbanistes

10 rue Condorcet
26100 Romans-sur-Isère
04 75 72 42 00
contact@beaur.fr

ANNEXE 7

Notices sanitaires

- ÉLEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE
- ÉLEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
- ÉLEMENTS RELATIFS A L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ÉLEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Saint Paul-Lès-Romans fait partie de deux Unités de Distributions Indépendantes (UDI) : celle de Saint-Paul-Lès Romans, assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse (SIEH), qui correspond à la grande majorité de la commune et dont le captage est le puits de Balmas et celle de « Romans moyen service » à l'Ouest et qui est partagée avec une partie de Romans. Le forage de Balmas capte l'eau souterraine de l'aquifère profond de la Molasse. La commune possède également un puits de secours au même endroit. Ces deux forages sont protégés par arrêtés de déclaration d'utilité publique.

Il n'existe pas de Schéma Directeur d'Alimentation d'Eaux Potable (SDAEP) à l'échelle de la commune ou du SIEH, Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse, en charge de la gestion de l'eau potable de la commune à l'heure actuelle. Un SDAEP est en cours d'élaboration depuis 2024, pour une finalisation prévue en 2026.

Un arrêté préfectoral datant du 19 septembre 2022 portant prescriptions particulières aux prélèvements d'eau réalisés par le SI de l'Herbasse redéfinit les volumes de prélèvements qui lui sont autorisés. Le volume de prélèvement total du SIEH est de 1 406 000 m³/an, pour les captages dans la nappe du Miocène, dont 190 000 m³/an et 62 700 m³ en étiage (de Juin à Septembre) pour le forage des Balmas. Ces volumes correspondent au volume alloué dans le cadre du SAGE et ne pourront donc pas être augmentés. A noter que cet arrêté ne concerne pas les autres ressources que la commune de Saint-Paul-Lès-Romans pourrait avoir dans les alluvions de l'Isère.

Avant 2019, la commune de Saint-Paul-Lès-Romans était alimentée via un forage existant et un réservoir sur tour de 400 m³, situés sur le même site. En 2019, afin d'équilibrer les ressources et besoins des différentes communes, un projet prévoyait d'alimenter, à partir de la ressource de Saint-Paul-Lès-Romans :

- L'ensemble de la commune de Saint-Paul-Lès-Romans ;
- Le quartier de « La Baudière », sur la commune de Saint-Lattier via le nouveau réservoir à créer ;
- En secours, la commune de Châtillon, par la création d'un maillage qui permettra d'alimenter le réservoir de Châtillon via le nouveau réservoir.

En parallèle, des travaux de renouvellement, réhabilitation et de création de réseaux et ouvrages d'AEP sur les communes de Saint-Lattier et Saint-Paul-Lès-Romans ont été menés. L'intégralité des travaux engagés ont été achevés.

D'après le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de 2023 du SIEH, le nombre d'abonnés était de 1024 au 31/12/2023 sur la commune de Saint-Paul-Lès-Romans. La consommation d'eau potable moyenne par abonné est de 111,29 m³ au 31/12/2023, un abonné correspondant à environ 2,02 habitants au 31/12/2023.

Toujours selon les données du RPQS 2023, le volume prélevé sur la ressource « Les Balmas » au cours de l'exercice 2023 est de 174 801 m³ (170 683 m³ en 2022). Le volume prélevé en 2023 représente 92% du volume de prélèvement annuel autorisé (190 000 m³). L'information sur le nombre d'abonnés desservis dans le quartier de « La Baudière » à Saint-Lattier n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de faire un bilan du besoin moyen par abonné dans ce secteur. La commune de Saint-Paul-Lès-Romans peut être secourue par le réseau de la ville de Romans.

Le rendement du réseau est de 82% en 2023 (83.3% en 2022) et respecte l'objectif de rendement de 70% minimum imposé en Zone de répartition des eaux. La ressource prélevée, du fait du très bon état de la masse d'eau, est distribuée sans traitement.

La gestion quantitative de l'AEP est un enjeu fort. Suite à la nouvelle autorisation de prélèvement de l'AP du 19 septembre 2022, la ressource présente une marge de prélèvement faible.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration et permettra de définir un bilan besoins/ressources afin d'adapter l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau potable.

ÉLEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Eaux Usées

D'après les données de 2022 recensées sur SISPEA, 1530 habitants sont rattachés au service d'assainissement collectif.

Saint-Paul-Lès-Romans est rattaché à la STEP (Station d'Épuration des eaux usées) de Romans sur Isère. La station reçoit régulièrement des charges de pollution très supérieures à sa capacité de traitement (dont une part notable d'effluent d'origine industrielle, irrégulier) ce qui conduit à des non conformités tant au niveau des équipements qu'au niveau des performances. Cette STEP est actuellement sous dimensionnée.

Valence Romans Agglo (VRA) s'est engagé dans un programme d'actions permettant de garantir la conformité du système sur la collecte et le traitement d'ici 2027.

Selon les informations transmises par VRA, les projections à l'horizon 2050 prévoient une charge polluante correspondant à la pollution de 185 000 EH. Les travaux d'extension et de mise aux normes de la station de traitement permettront de traiter les charges de pollution correspondantes. La capacité hydraulique de traitement de la station d'épuration sera augmentée de 1 000 m³/h pour atteindre 2 100 m³/h.

Les objectifs du programme de travaux sont les suivants :

- Traiter les volumes déversés par temps de pluie par des travaux sur la station de traitement de Romans-sur-Isère ;
- Atteindre le critère de conformité de collecte par temps de pluie : rejets par temps de pluie représentant moins de 5 % du flux de pollution produit par l'agglomération sur une année ;
- Supprimer les rejets directs ;
- Supprimer les eaux claires parasites permanentes avec des actions prioritaires ;
- Désimperméabiliser et déconnecter 10 % de la surface active globale actuelle ;
- Réduire le risque inondation ;
- Étendre le réseau pour raccorder des secteurs actuellement en assainissement non collectif et identifiés en assainissement collectif sur le zonage ;
- Améliorer la connaissance du système de collecte (autosurveillance, gestion patrimoniale).

La station d'épuration traitant les eaux usées collectives de Saint-Paul-Lès-Romans est actuellement en surcharge et ne permet pas de traiter les effluents communaux de manière conforme. Une extension de la station sera finalisée d'ici 2027 afin de satisfaire les besoins intercommunaux.

Eaux Pluviales

La gestion des eaux pluviales est assurée par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo. La commune de Saint-Paul-Lès-Romans présente la majorité de son réseau de gestion des eaux pluviales en unitaire, c'est-à-dire couplé aux réseaux d'eaux usées. Selon le RPQS assainissement 2023, le maillage des réseaux est de 9 188 m en unitaire contre 1 333 m de linéaire de réseau strictement pluvial.

ÉLEMENTS RELATIFS À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La compétence déchets est assurée par **Valence Romans Agglo** qui organise la collecte et le traitement des ordures ménagères sur les 54 communes de son territoire (224 000 habitants).

La partie **collecte** comprend :

- La collecte des Ordures Ménagères et assimilés résiduels (OMr)
- La collecte sélective des déchets recyclables
- La gestion des déchèteries
- La prévention des déchets

L'information et la sensibilisation en direction de publics divers.

La partie **traitement** de la compétence a été transférée au **Sytrad** et comprend :

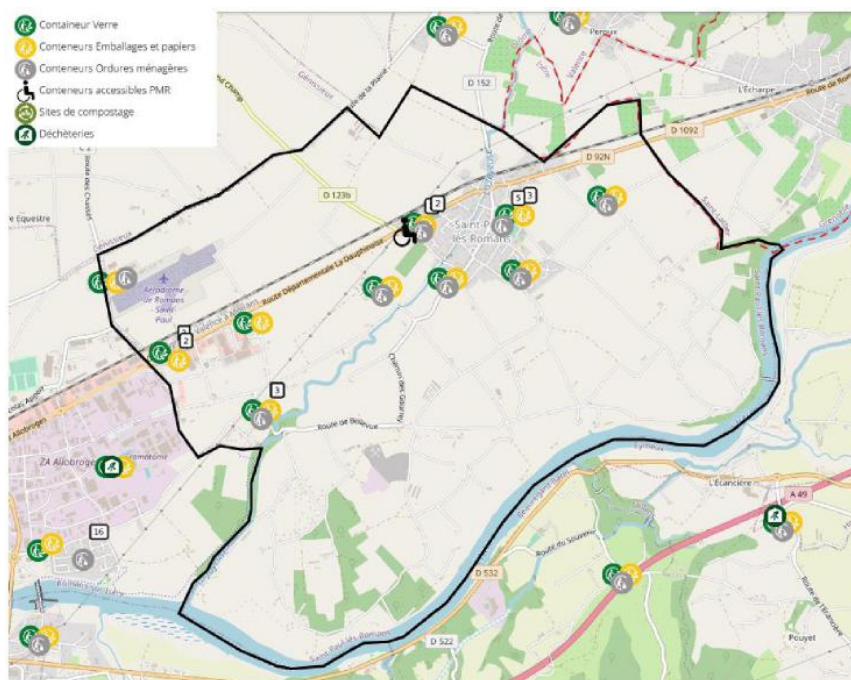
- Le traitement des OMr,
- Le tri des déchets issus des collectes sélectives.

Le Sytrad possède ses propres installations :

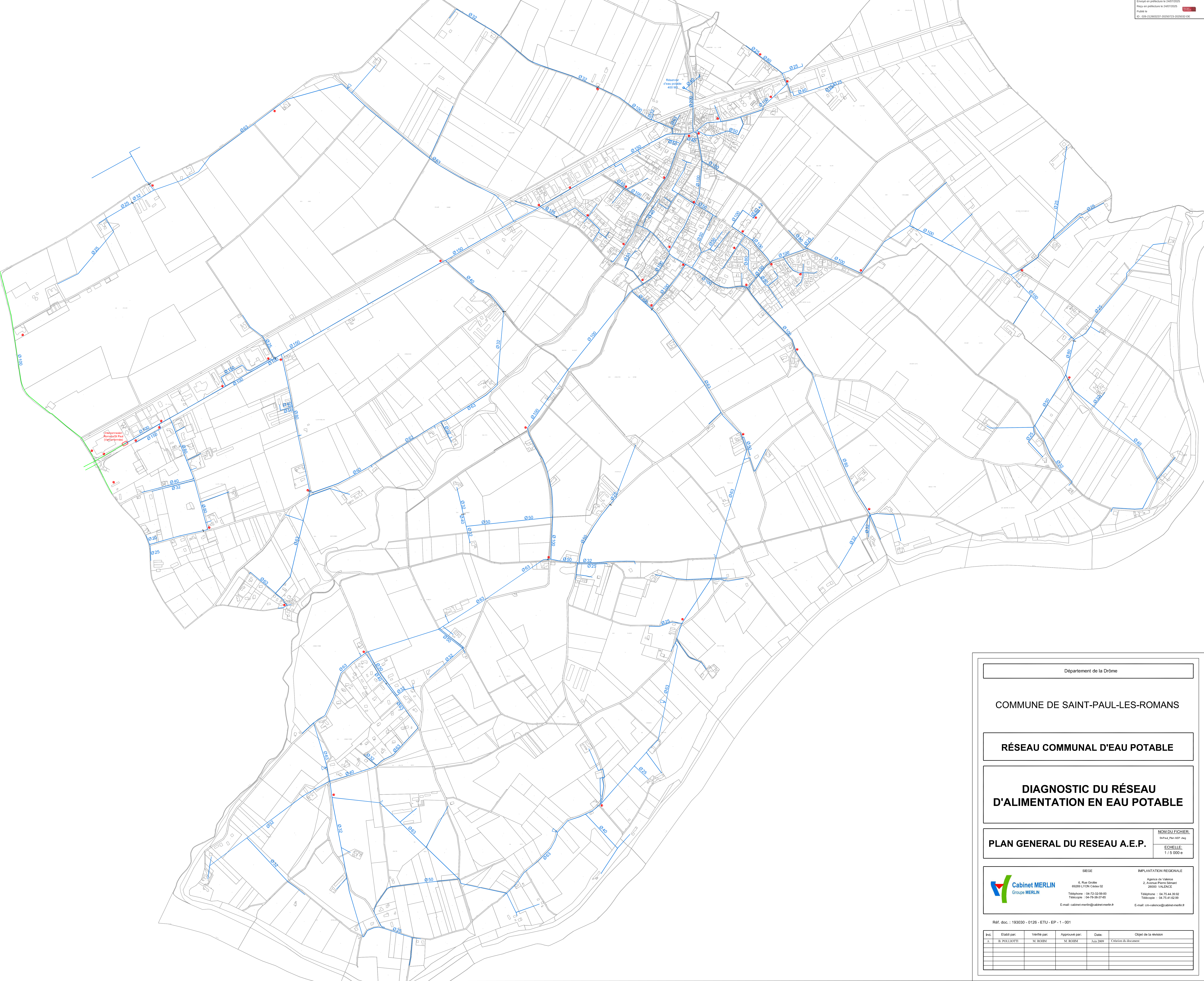
- 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence,
- 1 installation de stockage de déchets non-dangereux (ISD-ND) à Saint-Sorlin-en-Valloire,
- 3 unités de valorisation énergétique et organique des déchets ménagers résiduels à Beauregard-Baret, Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals.

Points d'apports volontaires :

De nombreux conteneurs sont présents sur la commune, pouvant accueillir le verre, les emballages et papiers, les ordures ménagères. Une déchetterie est présente sur la commune voisine de Romans-sur-Isère.



Point d'apport volontaire sur la commune – Source : Valence Romans Agglo



Département de la Drôme

COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-ROMANS

RÉSEAU COMMUNAL D'EAU POTABLE

DIAGNOSTIC DU RÉSEAU
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PLAN GENERAL DU RESEAU A.E.P.

NOM DU FICHIER:

SstPaul_Plan_AEP.dwg

ECHELLE:

1 / 5 000 e



SIEGE
6, Rue Grolle
69289 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 72 32 56 00
Télécopte : 04 78 38 37 85
E-mail: cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr

IMPLANTATION REGIONALE
Agence de Valence
2, Avenue Pierre Séguier
26000 VALENCE
Téléphone : 04 75 44 35 52
Télécopte : 04 75 41 62 59
E-mail: cm-valence@cabinet-merlin.fr

Réf. doc. : 193030 - 0126 - ETU - EP - 1 - 001

Ind.	Elab. par:	Vérifié par:	Approuvé par:	Date:	Objet de la révision
A	B. POLIOTTI	M. ROHM	M. ROHM	Juin 2009	Création du document

